

COLOS APPRENANTES

ÉTÉ 2025



VACANCES VOYAGES LOISIRS

SCANNEZ-MOI
pour plus d'information



Sommaire

SOMMAIRE

3 Un partenariat au service des enfants du 94

5 Les indispensables

6 Qui fait quoi ?

7 Nos colonies de vacances



04
11
ANS

SÉJOUR À
TANNERRE
Gonne



04
11
ANS

SÉJOUR À
LA PEYRE
Charente



06
14
ANS

SÉJOUR À
MÉAUDRE
Isère

LES CENTRES DE LA COOPÉRATION



13 Conditions générales de réservation

LES COLOS APPRENANTES *VVL*

VVL est une association Loi 1901 de coopération de plus de 70 ans d'expériences. Les communes adhérentes se fédèrent pour mettre en commun leur patrimoine touristique en confiant la gestion de centres à VVL. L'association organise des classes de découvertes et des vacances pour les enfants, familles ou seniors (France et Etranger)



Notre ambition éducative s'articule autour de 3 axes:

- 01 — **Permettre de découvrir l'autre, de nouveaux apprentissages et d'autres horizons**
- 02 — **S'inscrire dans la continuité éducative**
- 03 — **Développer des séjours éducatifs de qualité pour permettre à chacun de se faire plaisir**

Cet été, en partenariat avec la Préfecture du Val de Marne, qui finance intégralement de projet, VVL vous propose de nouvelles colos apprenantes pour tous les enfants et pré ados les plus éloignés des vacances. Les projets pédagogiques auront notamment comme objectifs :

**Savoirs sportifs
fondamentaux**

**Le bien vivre
ensemble**

**Les valeurs
républicaines et la
laïcité**

**L'éducation au
numérique**

RENSEIGNEMENTS :



EVA KONIG

Responsable des séjours
de vacances

eva.konig@vvl.org
01 45 73 40 26



LIAM LEBÉE

Chargé de missions séjours
de vacances

01 45 73 40 19



VACANCES VOYAGES LOISIRS



39, avenue Henri Barbusse 94408 Vitry-sur-Seine CEDEX
Horaires : lundi au vendredi - 9h à 12h et 14h à 17h



Tél : 01 45 73 40 00



@vacancesvoyagesloisirs4846



www.vvl.org



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

(AIDE, SOUTIEN, INFOS INSTITUTIONNELLES)



RÉUNION FAMILLES

(PRÉVUES PAR VVL POUR PRÉSENTER LE SÉJOUR)



BLOG

(À DESTINATION DES FAMILLES)



GRÂCE AU DISPOSITIF

« COLOS APPRENANTES »

et sa mise en œuvre par VVL, votre séjour est financé pour un coût maximum de 100 euros par jour.

Tout cela pour permettre à un maximum d'enfants, jeunes de partir en vacances gratuitement.

LES INDISPENSABLES

dans ma valise !



Se protéger du soleil

Pour les séjours estivaux, n'oubliez pas la crème solaire, les lunettes de soleil, une casquette ou un chapeau, un maillot de bain et une gourde au nom de l'enfant.



L'essentiel

Un trousseau vous sera envoyé. Essayez de vous y tenir. Sur la plupart des séjours, des lessives sont faites régulièrement.

N'oubliez pas de noter tous les vêtements au nom de votre enfant.



Important

Merci de remettre directement aux animateurs au moment du départ:

- l'argent de poche dans une enveloppe fermée au nom de votre enfant
- les papiers administratifs (passeport, CNU...)
- les médicaments avec l'ordonnance originale dans un sac fermé au nom de votre enfant



Les choses inutiles

Ces objets sont fortement déconseillés si l'enfant veut apprécier pleinement son séjour et créer du lien avec les autres:

- objets de valeurs (montre, bijoux...)
- objets électroniques (tablette, ordinateur, téléphone).

POUR LES PLUS PETITS



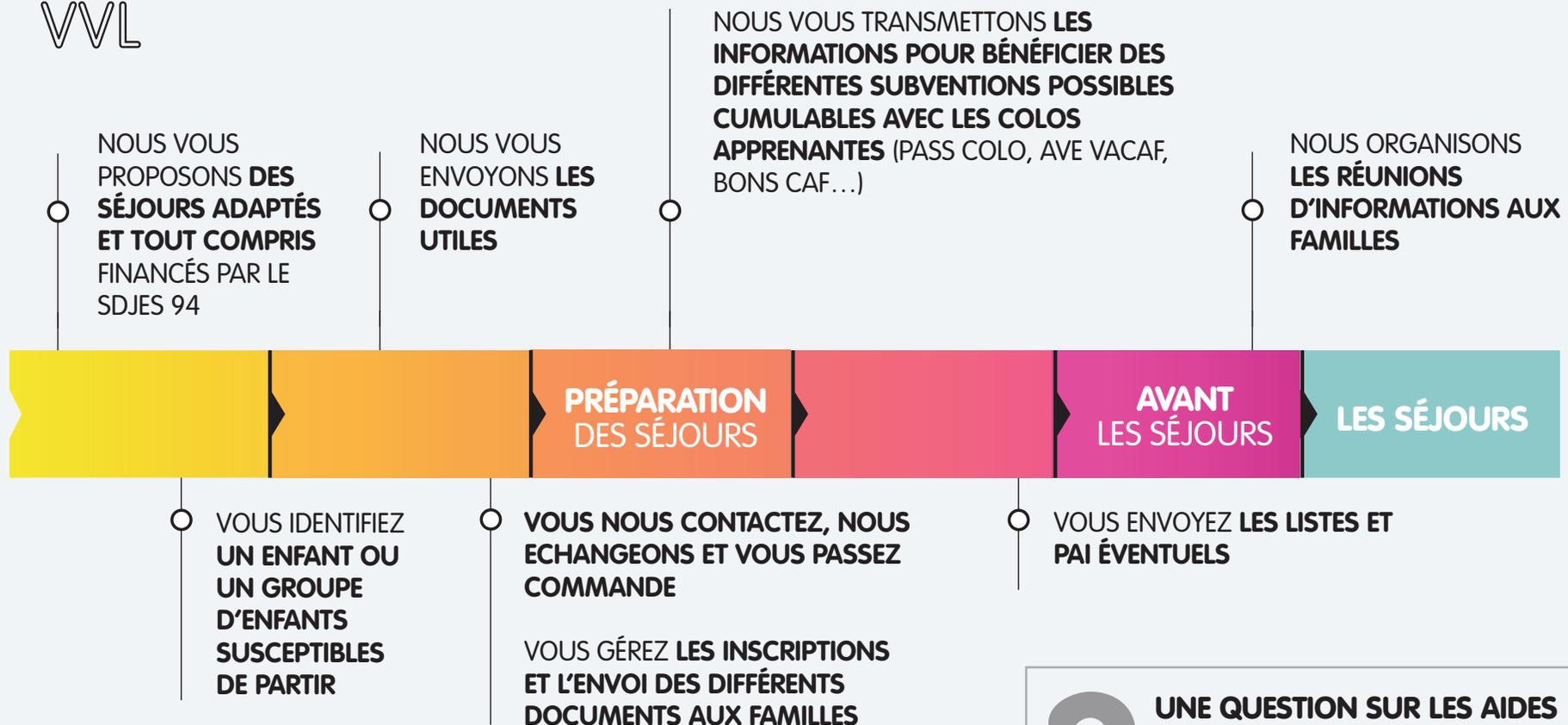
Les petits réconforts

N'hésitez pas à glisser dans la valise tout objet réconfortant qui permette à votre enfant de se sentir bien !
Doudou, photo, vêtement...imprégné d'un parfum des parents.

SÉJOURS ÉTÉ 2025 :

Qui fait quoi?

VVL



LE PARTENAIRE



**UNE QUESTION SUR LES AIDES POSSIBLES ?
UNE DEMANDE DE RÉSERVATION ?**

Contactez-nous
par mail : education@vvl.org
ou par téléphone au 01 45 73 40 19

SÉJOUR À TANNERRE

Yonne

04
11
ANS

Durée 7 jours

DU 7 AU 13 JUILLET
DU 21 AU 27 JUILLET
DU 4 AU 10 AOÛT



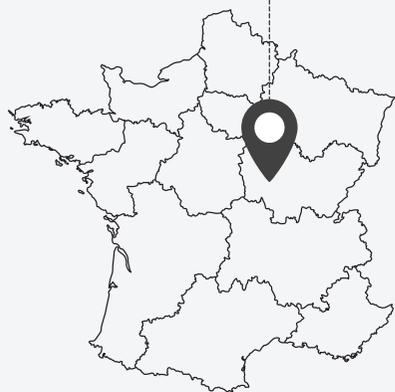
Les **+**
du **séjour**

✓ Proche de Paris

✓ Bien vivre ensemble



Tannerre
Yonne



Plus d'information sur
le centre « Tannerre »

GRAND GALOP

Présentation

À Tannerre, les enfants vont découvrir les bases de l'équitation dans un cadre naturel propice à l'éveil corporel et au plaisir du sport. Soins aux poneys, balades, ateliers ludiques : tout est pensé pour développer motricité, coordination et confiance en soi ! Au-delà de l'apprentissage équestre, le séjour favorise le vivre ensemble : entraide, respect des règles, vie collective et coopération sont au cœur du quotidien. Chaque activité devient une occasion de grandir avec les autres. Un temps de vacances riche et formateur, pour s'épanouir, apprendre et tisser de beaux liens... avec les poneys et entre enfants !

CENTRES *de la coopération*



TANNERRE *Gonne*

A 2h00 de Paris, le centre de Tannerre est implanté en bordure de village, au cœur d'un magnifique parc de 20 hectares qui offre une multitude de possibilités d'activités.

HÉBERGEMENTS

Chaque maisonnette est équipée d'un grand salon autour duquel sont disposées les chambres (6 lits) des enfants, deux salles de bain, une grande salle d'activités, une salle de classes, un vestiaire, une mezzanine.

Les parties communes sont les salles à manger, la cuisine et l'infirmerie. Les repas sont confectonnés sur place par nos cuisiniers.

Centre de Plein Air VVL
de Vitry-Sur-Seine
89350
Tannerre-en-Puisaye



*Découvrez la vidéo du
centre en scannant ce
QRcode*

SÉJOUR À LA PEYRE *Charente*

04
11
ANS

Durée 7 jours

DU 21 AU 27 JUILLET

DU 28 JUILLET
AU 3 AOÛT



Les + du séjours

- ✓ Piscine sur le centre
- ✓ 50 hectares de jeux
- ✓ Vélos et chevaux sur place



La Peyre
Charente



TRIO SPORTIF

Présentation

À La Peyre, en Charente, les enfants vivront une expérience inoubliable : équitation, natation, vélo et découverte de la nature. Un séjour parfait pour développer des savoirs sportifs fondamentaux comme savoir nager, savoir rouler, et acquérir confiance et motricité.

Dans un cadre respectueux et bienveillant, ils apprendront à vivre ensemble, à travers l'entraide, la coopération et le respect des autres.

➔ Plus d'information sur
le centre « La Peyre »



CENTRES
de la coopération

LA PEYRE

Charente

Le petit village de La Peyre, rattaché à la commune de Sauvagnac, en Charente se situe entre Angoulême et Limoges, aux portes du parc naturel régional du Périgord et du Limousin, à proximité du territoire associé des lacs de Haute-Charente.

HÉBERGEMENTS

Dans une grande propriété (50 ha) de plaines et de forêts, les enfants sont hébergés dans quatre pavillons comprenant chacun 2 chambres de 12 lits, avec salles de bain et sanitaires. Plusieurs autres bâtiments composent le centre. Le centre dispose également d'une piscine privée. Un des bâtiments abrite les bureaux, la cuisine et la salle à manger. Les repas sont confectionnés sur place par nos cuisiniers. D'autres bâtiments sont réservés aux salles d'activités, ludothèque, bibliothèque ...



Découvrez la vidéo du centre en scannant ce QRcode

**Centre de vacances VVL
de la ville de Vitry-sur-Seine**
La Peyre
16310 Sauvagnac



SÉJOUR À MÉAUDRE

Isère

06
14
ANS

Durée 7 jours

DU 1^{er} AU 7 AOÛT



Les + du séjours

- ✓ Nombreux espaces de jeux dont terrain de foot
- ✓ Idéalement situé au cœur du Vercors
- ✓ Paroi naturelle pour l'escalade



LES GRIMPEURS DU VERCORS

Présentation

Un séjour au grand air de la montagne, au cœur du parc régional du Vercors, pour profiter et se ressourcer ! Hébergés dans un centre de vacances à Méaudre, un petit village de montagne, les enfants découvriront des paysages spectaculaires. Un environnement idéal pour les sports es sports collectifs, mais aussi les randonnées dans la vallée pour se familiariser avec la faune et la flore. Et pour se rafraîchir : tous à la piscine du village !



Méaudre
Isère



Plus d'information sur
le centre « Méaudre »

CENTRES *de la coopération*



MÉAUDRE
Isère



MÉAUDRE *Isère*

A 35 km au-dessus de Grenoble, Méaudre est un petit village montagnard traditionnel, au cœur du Parc Naturel Régional du Vercors. Ses atouts: son ensoleillement et son site d'escalade et spéléologie.

**Centre de Plein Air VVL
de Vitry-sur-Seine**
478 route de Pertuzon
Les Marais 38112 Autrans
Méaudre en Vercors



HÉBERGEMENTS

Les enfants sont hébergés dans des chambres confortables de 5 ou 6 lits, équipées d'une douche et de lavabos.

Également à la disposition des enfants: 4 salles d'activités ou classes, une bibliothèque avec un coin cheminée, 2 salles à manger et une infirmerie. Les repas sont confectonnés sur place par nos cuisiniers.



*Découvrez la vidéo du
centre en scannant ce
QRcode*

CONDITIONS GÉNÉRALES

de réservation

RÉSERVATION ET CONFIRMATION DES PLACES PAR VVL

Après accord réciproque entre VVL et les partenaires, nous vous ferons parvenir, vos états de réservations ainsi qu'un bon de commande vierge (à retourner obligatoirement dûment complété, daté et signé) accompagné de vos codes d'engagements.

TRANSPORT

Notez que le transport n'est pas inclus dans notre offre. Cependant, VVL est en mesure de gérer et d'organiser le transport selon vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande.

Le tarif Train comprend les titres de transport train 2^e classe, les navettes en car depuis les gares de province jusqu'aux centres d'hébergement (aller et retour), les frais de gestion et de logistique. **Le transport depuis les lieux de départ (villes) jusqu'aux gares ou aéroports de départ, (aller et retour) n'est pas organisé par VVL.**

☑ Le tarif Car est un forfait pour un autocar et pour un groupe de 50 enfants. La décision du mode de transport «train ou car» sera prise après communication par l'ensemble des collectivités du choix de leur moyen de transport à la date du bon de commande.

☑ VVL se réserve le droit d'apporter des modifications d'horaires et de dates en fonction des autorisations de circulation des groupes d'enfants (tarifications spéciales SNCF et compagnies aériennes, interdictions et contraintes de circulation en cars, etc.).

☑ Les avis de départ et de retour vous seront communiqués environ trois semaines avant le départ.

Pour des raisons d'effectifs, certains transports concernant des séjours différents pourront être regroupés par région d'implantation. Pour les collectivités retenant moins de douze places par séjour, VVL ne détachera pas de personnel pour accompagner les participants aux lieux de départ et de retour. Cependant à la demande de la collectivité, VVL peut mettre à disposition un accompagnateur (prestation payante, voir avenant à la convention).

☑ Pour les jeunes voyageant seuls, les parents devront leur délivrer une "autorisation de libre circulation" qu'ils remettront à l'équipe d'encadrement. Cela est valable uniquement pour les départs et les retours, afin de permettre aux jeunes de réintégrer soit le centre de vacances, soit leur domicile, ou encore de rejoindre un lieu préalablement fixé par les parents.

Ce document est à joindre à la fiche sanitaire de liaison. La décision des parents d'autoriser leur enfant à voyager seul dégage VVL de toute responsabilité en cas d'imprévu.

- ☑ VVL prend en charge l'encadrement des participants dans la collectivité -aller et retour - (à partir de 12 inscrits).
- ☑ Moins de 12 inscrits : la collectivité doit prendre en charge l'encadrement du convoyage - aller et retour - de la collectivité à la gare/aéroport.
- ☑ Transport organisé par la collectivité : la collectivité qui est responsable du transport doit en assurer l'organisation et le convoyage (en informant VVL).
- ☑ La collectivité devra se conformer aux indications des avis de transport « départ et retour » transmis par VVL et interpellé VVL en cas de remarques.
- ☑ Les tarifs de transport indiqués sont susceptibles de révision à l'issue de la réception du bon de commande pour des variations concernant : Le coût des transports liés au prix des carburants, les taxes aéroportuaires et touristiques et les taux de change en rapport avec les contrats.

PRESTATIONS COMPRISES DANS LE TARIF SÉJOUR

- ☑ Pension : hébergement, quatre repas par jour.
- ☑ Encadrement : direction et encadrement selon le type de séjour et la législation en vigueur.

CONDITIONS GÉNÉRALES

de réservation

- ☑ Sanitaire : application de la législation.
- ☑ Assurance : responsabilité civile VWL, accidents participants, rapatriement sanitaire.
- ☑ Blanchissage : linge des participants (pour une durée de séjour de plus de 7 jours) et de maison.
- ☑ Activité et matériel : selon le type de centre, l'âge des participants, l'implantation (voir descriptifs des séjours).
- ☑ Visites : frais de pension d'un élu ou de son représentant pendant le séjour sur le centre (sous réserve de disponibilité) pendant deux jours (sans le transport). En cas de prolongation du séjour, les frais seront à la charge de la collectivité. Dans la mesure du possible, VWL doit être prévenue au moins deux semaines à l'avance.
- ☑ Frais administratifs
- ☑ Service : suivant le projet de séjour, le personnel de service, de cuisine, d'entretien et de lingerie.
- ☑ Véhicule : au minimum un véhicule de service sur les centres fixes de la coopération, pour la sécurité et l'organisation de certaines activités.
- ☑ Information: programme, permanences VWL, blogs mis en place sur chaque séjour, etc.
- ☑ Les récépissés de déclaration de séjour seront communiqués par VWL au plus tard une semaine avant les départs.

À LA CHARGE DES PARTENAIRES

- ☑ Les inscriptions des enfants ou des jeunes.
- ☑ Pour les voyages en train : l'organisation du transport des participants par la collectivité jusqu'aux gares de départ et de retour aux horaires fixés par VWL.
- ☑ Les fiches sanitaires de liaison, les ordonnances de traitement en cours et les listes à jour doivent être remises au responsable de convoyage le jour du départ.
- ☑ Les démarches auprès des caisses d'allocations familiales. (Pass colo, AVE VACAF, Bons CAF...)
- ☑ Les frais d'organisation des réunions de présentation, d'information et de bilan (tarif forfaitaire et conditions, voir avenant à la convention).
- ☑ La collectivité doit impérativement nous remettre la liste des responsables des permanences pendant les soirées, week-end et jours fériés.
- ☑ En cas de renvoi d'un participant en accord avec la collectivité, le séjour de ce dernier est dû intégralement à VWL : les frais de renvoi (transport, accompagnateur, etc.) sont à la charge de la collectivité.
- ☑ VWL assure l'avance des frais médicaux des participants aux séjours, auprès des médecins, pharmaciens, ou tout autre praticien dont

l'intervention sera nécessaire. Ces frais vous seront facturés sur présentation des feuilles de soins.

- ☑ Pour permettre une bonne organisation des vacances, il est impératif de nous retourner la liste de participants type VWL, par séjour et comportant tous les renseignements conformes. Cette liste doit nous parvenir au format Excel six semaines avant le départ.
- ☑ Pour répondre à notre objectif de continuité éducative, il est impératif de nous transmettre les PAI et toutes autres observations utiles pouvant aider l'équipe à accueillir l'enfant dans les meilleures conditions possibles.





L'ÉQUIPE DE VVL SOUHAITE DE

*très bonnes vacances à
tous les enfants et ados*

MENTIONS LÉGALES :

Vacances Voyages Loisirs, association 1901 – 39 avenue Henri Barbusse, 94408 Vitry sur Seine Cedex
Association de tourisme social et solidaire, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée le 14 novembre 1946 sous le n° 9462.
Agréée le 15 juin 1982 par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Agréée le 17 juin 1983 par le Secrétariat d'Etat au Tourisme sous le n° AG.094.95.0009. Agrément ESUS le 04 mars 2020.
Immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le n° IM094100039 le 15 novembre 2016.
Membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme. SIREN n° 775741861. NAF